



CULTURE  
PROMOTION DES LETTRES

# C OMMISSION DES LETTRES

**BILAN 2009**

Ministère de la Communauté française  
**Promotion des Lettres**  
boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles  
[www.lettresetlivre.cfwb.be](http://www.lettresetlivre.cfwb.be)  
[www.promotiondeslettres.cfwb.be](http://www.promotiondeslettres.cfwb.be)  
[www.guidedeslettresbelges.be](http://www.guidedeslettresbelges.be)

# 1. PRESENTATION

Créée par un arrêté du 8 juillet 1985, la Commission des lettres est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission des lettres, instance d'avis indépendante auprès du Service général des Lettres et du Livre, conseille la Ministre dans ses politiques relatives aux lettres belges de langue française.

La Commission émet plus particulièrement :

- des recommandations relatives aux achats d'ouvrages d'auteurs francophones belges, d'origine belge, ou domiciliés en Communauté française, qui sont destinés à des institutions scientifiques ou culturelles au sein desquelles s'étudient et se diffusent la langue française et les littératures qui s'y rattachent;
- des avis sur les demandes de bourses littéraires introduites auprès de la Communauté française (bourses de création, bourses «année sabbatique», bourses d'appoint, bourses de découverte, bourses de résidence d'auteur);
- des propositions de lauréats du Prix littéraire de la Première Œuvre et du Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger;
- des propositions d'aides financières à l'édition de poésie et d'œuvres théâtrales;

## 1.1. Composition

La Commission se compose de onze membres effectifs avec voix délibérative nommés par le Gouvernement de la Communauté française et répartis comme suit :

- trois professionnels nommés parmi les titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue française dans les universités de la Communauté française :

Paul ARON

Jean-Marie KLINKENBERG

Pierre PIRET

- un expert ou un professionnel dans le domaine des lettres nommé en raison de sa contribution au développement des lettres belges de langue française :

Vincent ENGEL

- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :

Jacques DE DECKER

- une représentante d'organisation représentative d'utilisateurs agréée :

Anne VANWEDDINGEN

- quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

Jeannine PAQUE

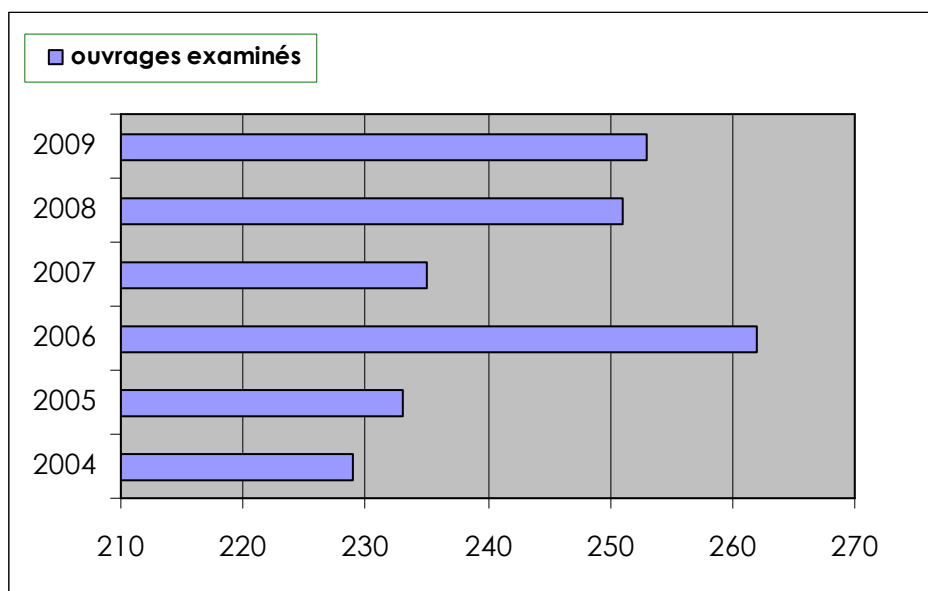
Jacques CARION

Guy MALEVEZ

Depuis septembre 2007, la Commission est présidée par Paul ARON.

## 2. ACHATS D'OUVRAGES

Chaque année, la Commission examine des ouvrages d'auteurs de la Communauté française publiés par des éditeurs belges, français, suisses ou québécois et couvrants les domaines de la prose, de la poésie, du théâtre et de l'essai.



Dans un premier temps, chaque ouvrage est acquis en 10 exemplaires en vue d'être soumis à la Commission. Suivant ses recommandations, des achats complémentaires de 50, 128 ou 237 exemplaires par titre sont effectués.

En 2009, la Commission a examiné **253 ouvrages** :

- **131 romans**

dont 50 ont été retenus et diffusés en 4.103 exemplaires;

- **46 recueils de poésie**

dont 18 ont été retenus et diffusés en 1.356 exemplaires;

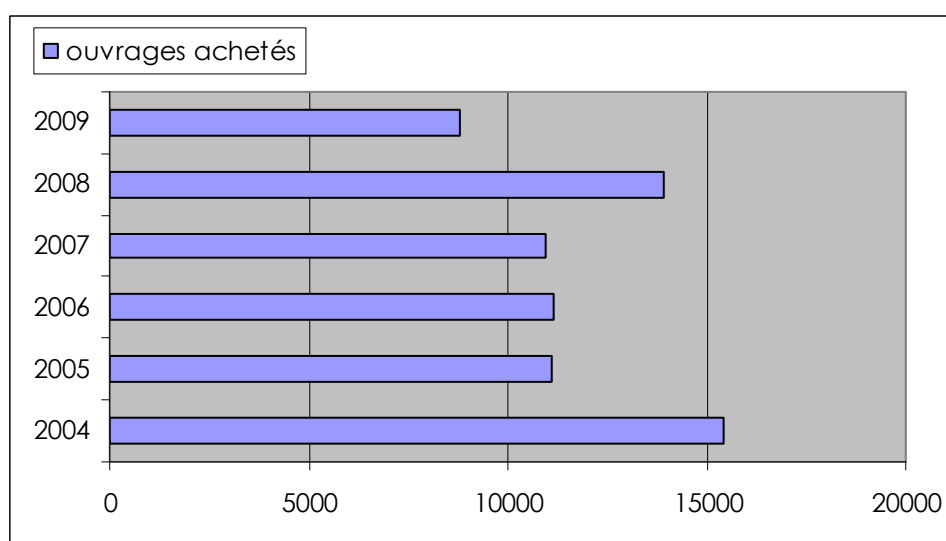
- **29 pièces de théâtre**

dont 12 ont été retenues et diffusées en 756 exemplaires;

- **47 essais**

dont 21 ont été retenus et diffusés en 1.537 exemplaires;

Au total, **8.792 volumes** ont été acquis en 2009 pour une somme de **125.000 €** .

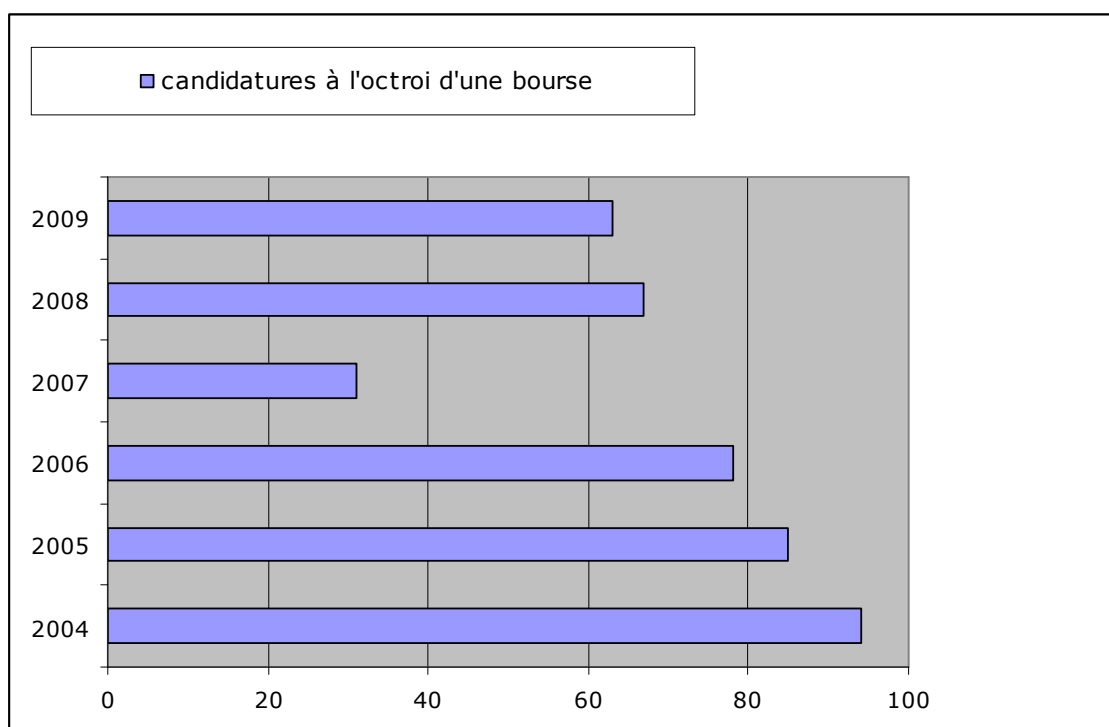


Ces ouvrages ont été adressés à 340 institutions universitaires ou culturelles réparties dans une quarantaine de pays du monde et classés en trois catégories en fonction de l'importance de leur activité dans le domaine des lettres belges de langue française.

Il en fut de même des livres adressés au service de la Promotion des lettres par des éditeurs littéraires en contrepartie de subventions régies par des conventions, ce qui porte à environ 15.000 le nombre d'ouvrages expédiés parmi lesquels 4.080 exemplaires de la collection Espace Nord.

### 3. AIDE A LA CREATION LITTERAIRE

Le Service de la Promotion des Lettres aide les auteurs de la Communauté française en leur accordant des bourses littéraires.



De manière générale, pour bénéficier d'une bourse, l'auteur doit être belge ou résider en Belgique depuis cinq ans et avoir publié un ouvrage littéraire auprès d'un éditeur professionnel. Les bourses littéraires sont octroyées par la Ministre de la Culture sur proposition de la Commission des Lettres.

En 2009 :

- **63 dossiers de candidature** à l'attribution d'une bourse littéraire ont été soumis à l'avis de la Commission.
- **27 bourses littéraires** ont été octroyées auxquelles il faut ajouter 10 bourses de résidence à La Chartreuse de Villeneuve-Lès-Avignon pour un montant total de **246.600 €**.

### **3.1. Bourses littéraires**

- **Bourse "Année sabbatique" (25.000 €)**

La bourse "Année sabbatique" s'adresse à un auteur dont la notoriété est reconnue. Il doit être âgé de quarante ans au moins, avoir déjà publié trois ouvrages et avoir un projet éditorial d'envergure. L'auteur doit s'engager à ne pas bénéficier de revenus professionnels durant une année. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

**4 dossiers de candidature** à l'attribution d'une **bourse "Année sabbatique"** ont été soumis à l'avis de la Commission qui a rendu un avis positif pour **2 dossiers** :

Jean-Baptiste BARONIAN

Caroline LAMARCHE



- **Bourse de création (7.500 €)**

La bourse de création est considérée comme un revenu de remplacement. L'auteur doit s'engager à prendre un congé de trois mois pour se consacrer à l'écriture, et ne pas bénéficier de revenus professionnels durant cette période.

L'auteur ne peut avoir bénéficié d'une bourse de création au cours des deux années précédant la demande.

La commission a examiné **18 dossiers de candidature** à l'attribution d'une **bourse de création** et a rendu un avis favorable pour l'octroi de **7 dossiers** :

Véronique BERGEN (roman)

Daniel DE BRUYCKER (trilogie romanesque)

Bérengère DEPREZ (essai)

Paul COUTURIAU (roman)

Yvan DUSAUSOIT (roman)

Pascale FONTENEAU (roman)

Michèle GOSLAR (essai)

- **Bourses de découverte (3.300 €)**

La bourse de découverte est réservée aux auteurs qui ont publié un premier ouvrage. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

**12 dossiers de candidature** à l'attribution d'une **bourse de découverte** ont été soumis à la Commission qui a rendu un avis positif pour **3 dossiers** :

Antoine WAUTERS (récit)

Nicolas MARCHAL (roman)

Chantal VAN DEN HEUVEL (roman)

- **Bourses d'appoint (2.500 €)**

La bourse d'appoint est destinée à supporter les frais entraînés par la rédaction de l'ouvrage : voyages, documentation, recherches, etc.

**12 dossiers de candidature** à l'attribution d'une **bourse d'appoint** ont été examinés par la Commission qui a rendu un avis favorable pour l'octroi de **4 dossiers** :

Ben ARES (roman)

Vinciane MOESCHLER (pièce de théâtre)

Henri ROANNE-ROSENBLATT (roman)

Françoise PIRART (roman)

- **Bourses " Résidence d'auteur " (1.500 € par mois)**

Cette bourse s'adresse soit aux auteurs invités par un centre de création littéraire ou dramatique, soit aux auteurs qui résident dans des lieux mis à leur disposition par la Communauté française.

**14 dossiers de candidature** à l'attribution d'une bourse de "résidence d'auteur" ont été examinés par la Commission qui a rendu un avis favorable pour l'octroi de **11 dossiers** :

Geneviève BERGE (Rome)  
Benoît DENIS (Rome)  
Paul EMOND (Montréal)  
Rose-Marie FRANCOIS (Rome)  
Kenan GORGUN (Montréal)  
Jack KEGUENNE (Montréal)  
Pierre MERTENS (Berlin)  
Lucien NOULLEZ (Rome)  
Manuel PEREIRA (Rome)  
Jean-Philippe TOUSSAINT (Berlin)  
Christine VAN ACKER (Rome)

▪ **Bourses " Résidence d'auteur à la Chartreuse de Villeneuve lès Avignon" (1.500 € par mois)**

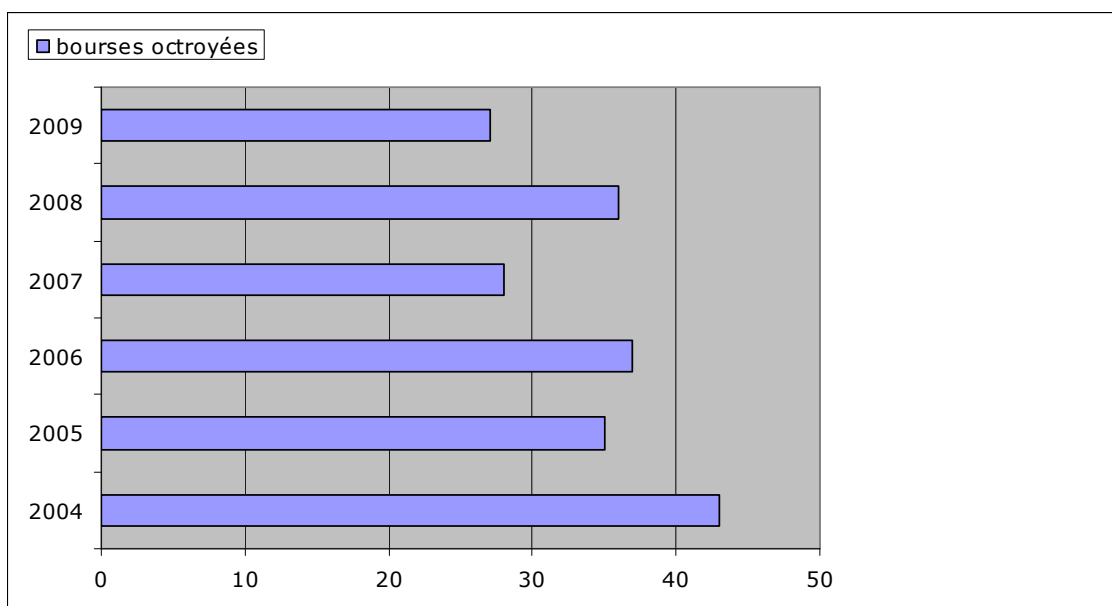
Une convention entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et l'association la Chartreuse, Centre National des Ecritures du Spectacle a été signée pour développer la promotion et soutenir les écritures théâtrales contemporaines. La convention prévoit l'attribution de 10 bourses de résidence.

Les candidatures sont examinées par le Comité mixte Chartreuse/Communauté française.

9 bourses de résidence ont été octroyées en 2009 :

Mohamed BARI  
Lucille CAMEL  
Valérie CORDY  
Halory GOERDER  
Clément LALOY  
Guiseppe LONOBILE  
Luc MALGHEM  
Eugenia Anca ROTESCU  
Collectif TRANSQUINQUENNAL

Depuis 2006, ces aides sous forme de bourses et résidences ont été étendues aux auteurs et illustrateurs de jeunesse et de bande dessinée qui feront l'objet d'un bilan spécifique.



## 4. Aide à l'édition de poésie et de théâtre

Une aide spécifique est accordée à l'édition de poésie et de théâtre sur base de manuscrits soumis à la Commission.

Cette aide représente **50 % du devis de fabrication** (devis imprimeur + budget édition), elle est plafonnée à 2.500 €.

Seul l'éditeur qui ne bénéficie pas de contrat-programme, peut introduire une demande. Le montant de l'aide est toujours versé à l'éditeur.

**5 dossiers de demande d'aide** ont été examinés dans ce cadre par la Commission qui a rendu un avis favorable pour **2 demandes d'aide à l'édition** :

- Editions La Différence pour l'édition d'un recueil de poésie intitulé "Marcel Lecomte, Poésie complète ". (2.225 €)
- Editions Espace 34 pour l'édition d'une pièce de théâtre intitulée "Mythamer". (1.015 €)

En contrepartie de cette aide, l'éditeur s'engage à faire mention sur chaque ouvrage de l'aide apportée par la Communauté française de Belgique et à déposer 140 exemplaires de l'ouvrage réalisé au Service de la Promotion des Lettres.

## **5. Prix littéraires (2009)**

### **5.1. Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger (4000 €)**

#### **Gilles PELLERIN,**

en tant qu'éditeur, il a publié de nombreux textes de la Communauté française : plusieurs romans de Vincent Engel, les lauréats des échanges littéraires Québec – Wallonie Bruxelles, le recueil "L'année nouvelle". Il a également mené des entretiens avec Jean-Baptiste Baronian, Jean Muno, Bernard Goorden et Benoît Peeters. Ces entretiens ont fait l'objet de publication dans "Nuit blanche" pour la plupart.

### **5.2. Prix de la première Œuvre (5000 €)**

#### **Martine WIJCKAERT**

pour sa pièce intitulée "*Table des matières*" publiée aux éditions L'une & L'autre